

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS  
SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2023**

**DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 15

Procuration 2

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à 20h30,  
Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,  
Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 16 JAN. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

**Ont donné procuration :**

Madame RIVOIRE Marion a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Mélissa MIERE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2023-86 Vote des nouveaux tarifs de restauration scolaire**

*Exposé*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite du marché pour la restauration scolaire approuvé en délibération n°2023-69 de la séance du 8 novembre 2023, la prestation de la préparation et de la livraison des repas de cantine (période scolaire et vacances) a été confié à la société ANSAMBLE.

Considérant que ce nouveau prestataire à une grille tarifaire différente du précédent,

Monsieur le Maire propose d'adapter une nouvelle grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

De proposer la nouvelle grille de tarification ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Quotient Familial	Prix du repas
0 - 599	3,13
600 - 999	3,23
1000 - 1299	3,33
1300 - 1499	3,43
1500 - 1699	3,53
plus de 1 700	3,63

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 12/01/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

